

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
SOLOGNE BOURBONNAISE**

Siège Administratif :

12, rue Jean de Lingendes

B.P. 5

03290 Dompierre sur Besbre

Tél 04 70 48 10 90

Fax 04 70 48 10 99

Mél : contact@sivom-sologne.com

Site : www.sivomsolognebourbonnaise.fr



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**DECRET N° 2007-675 DU 2 MAI 2007
DECRET N° 2012-97 DU 27 JANVIER 2012
ARRETE DU 2 DECEMBRE 2013**

EXERCICE 2023

SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2023

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

B - Les ressources

- B1 - Localisation des captages
- B2 - Les autres points d'alimentation
- B3 - Volumes produits
- B4 - Volumes achetés en gros

C - Le nombre d'abonnements

D - Les volumes consommés

E - La distribution d'eau potable

- E1 - Le réseau
- E2 - Les compteurs
- E3 - Les réservoirs

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

- A1 - Le type de tarification
- A2 - Les modalités de facturation
- A3 - Les catégories de tarifs
- A4 - Les modalités d'évolution du tarif
- A5 - Les autres prestations

B - La facture d'eau

- B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau
- B2 - Exemple de facture d'eau 2022
- B3 - Exemple de facture d'eau 2023

C - Les recettes du service

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

A2 - Les données relatives à la qualité

B - Connaissance et gestion patrimoniale

C - Le rendement du réseau

D - Indice linéaire des pertes en réseau

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

F - La protection de la ressource

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2022

B - Etat de la dette 2022

C - Les projets et les travaux pour l'année 2023

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette 20212

Annexe 2 : Quelques chiffres de l'activité 2022

NOTE DE PRESENTATION

Le SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE est chargé de l'étude, de la réalisation et de l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable desservant 35 communes.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui a complété le décret de 1995 en refondant les caractéristiques et les indicateurs à renseigner sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est tenu compte dans le présent rapport :

- du décret du 27 janvier 2012 qui impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007, soit supérieur à un rendement cible,
- de l'arrêté du 2 décembre 2013 qui modifie « l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ».

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

Les communes composant le territoire du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Beaulon | - Mercy |
| - Bessay sur Allier | - Molinet |
| - Chapeau | - Monétay sur Loire |
| - La Chapelle aux Chasses | - Montbeugny |
| - Chassenard | - Neuilly le Réal |
| - Chevagnes | - Paray le Frésil |
| - Chézy | - Pierrefitte sur Loire |
| - Cossaye (58) | - Le Pin |
| - Coulanges | - Saint Gérard de Vaux |
| - Diou | - Saint Léger sur Vouzance |
| - Dompierre sur Besbre | - Saint Martin des Lais |
| - La Ferté Hauterive | - Saint Pourçain sur Besbre |
| - Gannay sur Loire | - Saligny sur Roudon |
| - Garnat sur Engièvre | - Thiel sur Acolin |
| - Gouise | - Toulon sur Allier |
| - Lamenay sur Loire (58) | - Vaumas |
| - Lucenay les Aix (58) | - Yzeure (en partie) |
| - Lusigny | |

Ces 35 communes représentent une population de 24 056 habitants (recensement 2020).

B - Les ressources

B1 - Localisation des captages

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvement en nappes alluviales énumérés ci-après :

Captage de Champbonnet à Dompierre sur Besbre (nappe de la Besbre)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 7 m

Station du Pont de Chatel à La Ferté Hauterive (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9,60 m

Station de l'Hirondelle à Toulon sur Allier (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 4 m profondeur 9 m

Station des Monins à Coulanges (nappe de la Loire)

- trois puits à barbacanes diamètre 1 m profondeur 6 m
- un puits à drains rayonnants diamètre 2,50 m profondeur 7 m

Station de Port Saint-Aubin à Dompierre sur Besbre (nappe de la Loire)

- un puits à drains rayonnants diamètre 3 m profondeur 11,60 m
- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9 m
- un forage diamètre 800 mm profondeur 10 m

Station des Terriens à Gannay sur Loire (nappe de la Loire)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 11 m

Station de Tarin à Lamenay sur Loire (nappe de la Loire)

- deux forages de diamètre 800 mm profondeur 13 m

B2 - Les autres points d'alimentation

Des achats d'eau en gros sont réalisés auprès de collectivités voisines pour sécuriser l'alimentation en eau potable, compléter la production ou alimenter des habitations isolées.

Les collectivités distributrices et les points d'achats d'eau sont les suivants :

- SIVOM Rive Gauche Allier ; au lieu-dit « Pont de Châtel » à la limite des communes de Châtel de Neuvre et La Ferté Hauterive pour sécuriser le puits de Pont de Châtel et permettre une dilution en cas de fortes concentrations de nitrates dans ce puits,
- SIVOM du Val d'Allier ; au lieu-dit « le Carcan » sur la commune de Montoldre pour alimenter en partie Gouise et Saint Gérard de Vaux,
- Moulins communauté ; au lieu-dit « le Petit Godet » sur la commune d'Yzeure pour alimenter en partie Toulon sur Allier et faire un apport à la station élévatoire de l'Hirondelle,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Dézards » sur la commune de Chatelperron pour alimenter le secteur des Jeandurets à Vaumas,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Gallands » sur la commune de Saint Didier en Donjon pour alimenter le secteur de Raquetière à Monétay sur Loire,
- SIAEP Rive Droite Allier ; au lieu-dit « la Limite » sur la commune de Saint Ennemond pour alimenter la ferme des Senaults à Lucenay les Aix,
- SIAEPA Sologne Bourbonnaise (58) ; au lieu-dit « les Rémons » sur la commune de Toury-Lurcy (58) pour alimenter les fermes des Coquats et de Villa Banville à Lucenay les Aix.

B3 - Volumes produits

Les volumes d'eau produits par chaque station au cours de l'année 2023 sont les suivants :

station de Picuze	635 500 m3
station du Pont de Chatel	123 178 m3
station de l'Hirondelle	144 561 m3
station des Monins	553 193 m3
station de Port Saint Aubin	189 896 m3
station des Terriens	5 712 m3
station de Laménay	254 496 m3
Total	1 906 536 m3

B4 - Volumes achetés en gros

Les volumes d'eau achetés auprès des collectivités citées au paragraphe B2 sont les suivants :

SIVOM Rive Gauche Allier, « Pont de Châtel »	245 040 m3
SIVOM Val d'Allier, « le Carcan »	15 002 m3
Moulins communauté, « le Petit Godet »	71 762 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Dézards »	89 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Gallands »	11 188 m3
SIAEP Rive Droite Allier, « la Limite »	198 m3
SIAEPA Sologne Bourbonnaise, « les Rémonts »	800 m3
Total	344 079 m3

C - Le nombre d'abonnements

Le nombre total d'abonnés est constitué par les ménages, les artisans et commerçants, les industriels, les bâtiments communaux ainsi que les exploitations agricoles et les branchements herbagés. Pour l'année 2021, les abonnés étaient au nombre de 16 506 répartis comme suit :

Beaulon	1059
Bessay	760
Chapeau	155
La Chapelle	162
Chassenard	597
Chevagnes	410
Chézy	142
Cossaye	575
Coulanges	228
Diou	859
Dompierre	2050
La Ferté	170
Gannay	328
Garnat	427
Gouise	145
Laménay	61
Lucenay	776
Lusigny	926

Mercy	215
Molinet	669
Monétay	259
Montbeugny	392
Neuilly	863
Paray	282
Pierrefitte	353
Le Pin	302
Saint Gérard	304
Saint Léger	215
Saint Martin	91
Saint Pourçain	287
Saligny	537
Thiel	712
Toulon	697
Vaumas	393
Yzeure	113
Divers	22

D - Les volumes consommés

Communes	Volumes consommés en 2023	Volumes consommés en 2022	Evolution 2023/2022 en pourcentage
Beaulon	79 262	73 275	+8,17
Bessay	64 191	53 303	+20,42
Chapeau	20 979	16 691	+25,69
La Chapelle	20 924	17 706	+18,17
Chassenard	60 091	44 358	+35,46
Chevagnes	47 698	34 584	+37,92
Chézy	27 574	23 585	+16,91
Cossaye	51 106	50 847	+0,05
Coulanges	23 244	17 684	+31,44
Diou	66 504	56 337	+18,04
Dompierre	159 060	143 338	+10,97
La Ferté	13 178	10 917	+20,71
Gannay	32 720	27 276	+19,96
Garnat	38 315	34 241	+11,90
Gouise	22 918	18 723	+22,40
Lamenay	10 382	8 454	+22,80
Lucenay	64 689	56 470	+14,55
Lusigny	100 177	80 560	+24,35
Mercy	39943	25 488	+56,71
Molinet	57 131	42 304	+35,05
Monétay	35 766	27 422	+30,43
Montbeugny	49 220	35 349	+39,24
Neuilly	77 127	70 129	+9,98
Paray	24 525	22 820	+7,47
Pierrefitte	31 232	24 958	+25,13
Le Pin	34 975	24 734	+41,40
St Gérard	30 563	24 959	+23,57
St Léger	21 576	17 500	+23,29
St Martin	11 218	11 928	-5,95
St Pourçain	41 442	29 756	+39,27
Saligny	55 192	48 487	+13,82
Thiel	84 298	57 876	+45,65
Toulon	80 297	62 724	+28,02
Vaumas	53 151	37 726	+40,88
Yzeure	22 661	13 922	+6,27
Divers	131 838	120 247	+9,63
Total vente domestique	1 950 382	1 466 678	+32,98
Industrie	165 215	124 075	+33,15
Total Vente	2 115 597	1 590 753	+32,99 %

Commentaire :

La « vente domestique » a légèrement diminué mais semble se maintenir depuis 2012. La consommation « industrielle » (Fonderie PSA) a augmenté de façon importante.

E - La distribution d'eau potable

E1 - Le réseau

Il s'agit du linéaire de réseau de desserte hors branchements.

La longueur totale du réseau d'alimentation en eau potable géré par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est d'environ 1 600 kilomètres.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes (en kilomètres) :

Beaulon	88,9
Bessay	48,3
Chapeau	32,9
La Chapelle	31,1
Chassenard	35,7
Chevagnes	51,1
Chézy	33,2
Cossaye	60
Coulanges	39
Diou	45,6
Dompierre	100
La Ferté	22,6
Gannay	33,9
Garnat	27,8
Gouise	32,4
Lamenay	10,3
Lucenay	68,9
Lusigny	66,8

Mercy	34,5
Molinet	45,4
Monétay	49,1
Montbeugny	41,7
Neuilly	65,9
Paray	41,4
Pierrefitte	35,5
Le Pin	36,8
Saint Gérard	36,8
Saint Léger	31,1
Saint Martin	15,7
Saint Pourçain	41,4
Saligny	79,8
Thiel	80,5
Toulon	61,3
Vaumas	58,6
Yzeure	23,4
Total	1607,4

Le réseau est composé de canalisations de différentes natures :

canalisations Pehd (polyéthylène)	169,8 km
canalisations PVC	1052,7 km
canalisations amiante-ciment	60 km
canalisations fonte	249,1 km
canalisation PVC multiorienté	75,8 km

E2 - Les compteurs

Chaque branchement alimentant en eau potable une habitation, un local commercial ou artisanal, une industrie, un bâtiment communal, une exploitation agricole ou un herbagé est muni d'un compteur individuel.

Le nombre de compteurs en service correspond au nombre d'abonnés soit 16 506.

Le SIVOM procède chaque année au remplacement d'anciens compteurs pour renouveler ce parc d'instruments de mesure.

Les compteurs sont remplacés à différentes étapes de nos travaux :

- soit après le passage du releveur qui signale les appareils nécessitant un remplacement,
- soit lors de travaux de transformation de branchement par pose d'un regard extérieur à la demande de l'utilisateur,
- soit lors de travaux de renouvellement de conduite avec remise à neuf des branchements individuels,
- soit lors d'interventions demandées par l'utilisateur suite à une fuite ou un robinet de fermeture défectueux.

Les services techniques du SIVOM ont également entrepris un renouvellement systématique d'anciens compteurs.

Au cours de l'année 2022, nous avons procédé au remplacement de 1165 compteurs.

E3 - Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de la distribution et apportent une sécurité d'approvisionnement du fait des volumes stockés en cas de fortes consommations, d'utilisation des appareils de protection contre l'incendie ou de pannes au niveau des stations de pompage.

Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires du fournisseur d'électricité.

Les réservoirs du SIVOM sont les suivants :

Communes	Lieu-dit	Type de réservoir	Capacité
Bessay	Les Gaizes	Semi-enterré	500 m3
La Chapelle	L'Aumince	Surélevé	500 m3
Chézy	Le Mont	Surélevé	600 m3
Cossaye	Vesvre	Surélevé	500 m3
Dompierre	Le Méage	Surélevé	600 m3
Dompierre	Les Berlus	Semi-enterré	300 m3
Monétay	Les Charmes	Surélevé	1000 m3
Monétay	Les Charmes	Semi-enterré	1000 m3
Neuilly	La Pépie	Surélevé	300 m3
Le Pin	Les Bringuets	Surélevé	300 m3
Saint Léger	Les Jayaux	Semi-enterré	400 m3
Thiel	Les Loges	Surélevé	300 m3
Toulon	La Croix Blanche	Surélevé	750 m3
Vaumas	Montrousset	Semi-enterré	300 m3
Vaumas	Champfeu	Semi-enterré	200 m3
Total		15 réservoirs	7550 m3

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

A1 - Le type de tarification

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise pratique la tarification de type "binôme" qui comprend une partie fixe et une partie proportionnelle.

La partie fixe est représentée par l'abonnement. Quant à la partie proportionnelle, elle est fonction du volume d'eau consommé.

La facturation est annuelle.

A2 - Les modalités de facturation

La collectivité ne distingue pas plusieurs catégories d'abonnés. Les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau sont identiques pour l'ensemble des usagers.

A3 - Les modalités d'évolution du tarif

Le tarif est révisé chaque année. Cette révision fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical prise lors du vote du budget de l'année « n » qui est applicable au 1^{er} janvier de l'année « n+1 ».

- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2022 date de la réunion du Comité Syndical du 11 février 2021.
- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2023 date des réunions du Comité Syndical du 28 février et du 13 décembre 2022.

A4 - Les autres prestations

Les tarifs concernant les travaux ou prestations offerts aux abonnés (construction de branchement, ouverture, etc...) ont été fixés par délibération du 13 décembre 2022 et sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

B - La facture d'eau

B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Le prix unitaire du mètre cube d'eau et le prix de l'abonnement annuel n'ont pas été augmentés de par rapport à l'année 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, les tarifs sont les suivants :

abonnement annuel	70,80 € H.T.
le m3	1,60 € H.T.

Il faut noter que les redevances prélèvement et soutien d'étiage sont désormais comprises dans le prix du mètre cube d'eau consommée.

Les diverses taxes et redevances perçues pour le compte de tiers sont les suivantes à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Redevance SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) :

Taux appliqué : 0,15 € le m3

Cette redevance, perçue auprès des abonnés, est reversée au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'interconnexion des réseaux d'eau potable des différents SIVOM du département en vue de leur sécurisation.

Le SIVOM a ainsi pu bénéficier des travaux :

- de sécurisation avec la liaison réalisée entre La Chapelle-aux-Chasses et Chevagnes ainsi que Chevagnes et Lusigny,
- de renforcement et de sécurisation avec une liaison réalisée sur la commune de Gannay-sur-Loire entre la station élévatrice des Terriens et le château d'eau de l'Aumince.

- Redevance lutte contre la pollution :

Taux appliqué : 0,23 € H.T. le m3

L'application et le taux de cette redevance sont notifiés par l'Agence de l'Eau. Le distributeur (SIVOM) la perçoit auprès des abonnés et la reverse ensuite à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée :

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est assujéti à la T.V.A.

La T.V.A s'applique au taux de 5,5 % sur l'abonnement, la consommation et l'ensemble des taxes et redevances.

B2 - Exemple de facture d'eau 2023

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2021.

FACTURE EAU **Période du 01/01/2023 au 31/12/2023**

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,60	192	5,5
Abonnement	1	70,80	70,80	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,150	18,00	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	308,4	16,96	325,36

NET A PAYER	325,36 €
------------------------	-----------------

B3 - Exemple de facture d'eau 2024

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2022.

FACTURE EAU
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,60	192	5,5
Abonnement	1	70,80	70,80	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,150	18,00	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	308,40	16,96	325,36

NET A PAYER	325,36 €
------------------------	-----------------

C - Les recettes du service

Le tableau suivant présente les recettes liées à la facturation du prix de l'eau, aux travaux réalisés en régie pour le compte des usagers ou des communes ainsi qu'aux prestations accessoires pour le compte de tiers.

	Compte administratif 2023	% par rapport au total des recettes	Pour information Cpte admin. 2022	Evolution de 2022 / 2021
Vente d'eau aux abonnés	4 113 204	96,03%	3 392 621	+21,23%
Travaux, Branchements	147 851	3,45%	71 675	+106,28%
Prestations diverses	21 939	0,51%	22 481	-0.02%
Total	4 282 994	100,00%	3 486 777	+22,83%

Montants en € H.T.

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

Le contrôle sanitaire de l'A.R.S. :

Le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est établi par l'Agence Régionale de Santé en application de l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Ce programme de contrôle sanitaire prévoit 3 types de points de prélèvements :

- au niveau des ressources avant traitement (dans les puits),
- au niveau des points de mise en distribution après traitement (au départ des stations de pompage),
- sur les réseaux de distribution (aux robinets normalement utilisés pour la consommation chez les usagers).

Les contrôles, prélèvements et analyses ont été réalisés en 2023 par le laboratoire d'analyses Carso pour les départements de l'Allier et de la Nièvre dans le cadre du contrôle réglementaire de l'ARS.

Le suivi du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau :

Le B.D.Q.E. - service du Conseil Départemental de l'Allier - assure pour le compte du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise plusieurs suivis pour le contrôle de la nappe de chaque champ captant et de l'eau mise en distribution.

Ce programme de contrôle complémentaire est le suivant :

- prélèvements et analyses de l'eau des piézomètres installés près des puits et forages dans le cadre du programme « Captages Prioritaires » ; les paramètres principaux suivis sont la teneur en nitrates et la présence de produits phytosanitaires,
- suivi renforcé des teneurs en nitrates et d'autres paramètres à la sortie des stations de pompage avant mise en distribution,
- surveillance d'une boire avec analyses de différents paramètres près du captage de l'Hirondelle.

L'Autocontrôle :

Ce suivi est assuré par les techniciens du SIVOM sur l'ensemble des stations de pompage avec analyses sur le terrain de différents paramètres tels que la concentration en chlore, la température, le PH, la conductivité, la teneur en nitrates, l'équilibre calco-carbonique.

A2 - Les données relatives à la qualité

Les résultats du programme de contrôle sanitaire de l'A.R.S. de l'Allier et de la Nièvre ne sont consultables le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr qui renseigne de la qualité de l'eau du robinet par commune.

Les résultats des suivis du B.D.Q.E. et l'autocontrôle réalisé par notre service ne sont pas annexés mais sont consultables au SIVOM ou communicables sur demande.

B - Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Des points sont attribués à chaque paramètre suivant les prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 2013.

Les Services Techniques du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise ont une parfaite connaissance des réseaux d'eau potable dont ils assurent la gestion. Le SIVOM possède un système d'information géographique (S.I.G.).

Partie A > Plan des réseaux :

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure (noté sur 10 points) :

Commentaire : le S.I.G. répond parfaitement à ce critère.

✕ Attribution des 10 points

- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (noté sur 5 points)

Commentaire : L'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable est reporté et tenu à jour régulièrement dès constatation de l'achèvement des travaux réalisés sur ce réseau.

✕ Attribution des 5 points

Partie B > Inventaire des réseaux :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable avec mise à jour réalisée au moins chaque année (noté sur 10 points)

Commentaire : cet inventaire est disponible par simple requête sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces informations sont disponibles à 100%

✕ Attribution des 5 points

- L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (noté sur 10 points)

Commentaire : les dates de pose des canalisations sont portées sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90% ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates et les périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces critères de dates ou de période de pose ne sont actuellement pas remplis sur une partie du réseau des communes de la Nièvre et de Toulon-sur-Allier, soit 20 kms / 1605 kms soit 1,2%

✕ Attribution des 5 points

Partie C > Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes : vannes, ventouses, purges, poteaux d'incendie (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages (noté sur 10 points)

Commentaire : condition non remplie

- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions (10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)

✕ Attribution des 5 points

Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau non renseignés :

- Document identifiant des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau (10 points)
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations assorti d'un estimatif portant sur 3 ans (10 points)
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (5 points)

Le total de l'indice attribué pour la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **80 points sur un maximum possible de 120 points**. Le niveau réglementaire minimal de connaissance patrimoniale est de 40 points.

C - Le rendement du réseau (Décret 2012-97 du 27 janvier 2012)

- **Le rendement cible :**

L'article D213-48-14-1 du Code de l'Environnement - créé par le décret du 27 janvier 2012 - impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 soit supérieur - en moyenne sur 3 ans en cas de variations importantes - à un rendement cible défini ainsi :

$$\text{Rendement cible (en \%)} = 65 + 0,2 \text{ ILC (en m}^3\text{/km/jour)}$$

ILC : Indice Linéaire de Consommation

$$\text{ILC} = \text{volume consommé} / (\text{linéaire du réseau de distribution d'eau} * 365)$$

Volume consommé ou vendu (voir § ID) = **1 950 382 m³**

Linéaire du réseau de distribution (voir § IE1) = **1607,4 km**

$$\text{Rendement cible} = 65 + 0,2 * [1\,950\,382 / (1\,607,4 * 365)] = \mathbf{65,66 \%}$$

- **Le rendement de notre réseau :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Le réseau étant totalement interconnecté, le volume produit est celui de l'ensemble des stations de pompage. Le volume consommé celui de l'ensemble des usagers du SIVOM.

Pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production.

Cependant, cette correspondance est impossible vu nos périodes de relèves des compteurs des usagers.

Exemples au cours de l'année 2023 :

- les compteurs de la commune de Beaulon, relevés au mois de février, nous donnent la consommation de ces usagers de février 2022 à février 2023,
- les compteurs de la commune de Lucenay les Aix, relevés au mois de novembre, nous donnent la consommation de ces usagers de novembre 2022 à novembre 2023.

Ces décalages font que la période de référence du volume produit (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023) est totalement différente de la période de consommation de Beaulon, mais approchante de la période de Lucenay les Aix.

A cet effet, l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement établit un rendement moyen sur 3 ans qui sera calculé ci-après.

Un rendement sur 10 ans, qui donnera une idée plus exacte du rendement du réseau du SIVOM, sera également calculé.

Calcul du rendement annuel (sur 14 mois) :

Volume d'eau produit	1 906 536
Volume d'eau acheté en gros	344 079
Total en m3	2 250 615
Volume d'eau consommé	1950382

Rendement du réseau en 2023 :

Consommation / Production = $1950382 / 2\,250\,615 = 0,8665$

Soit : Rendement du réseau : **86,65 %**
Perte d'eau : **13,35 %**

Calcul du rendement sur 3 ans :

Rendement du réseau en 2021	90,58 %
Rendement du réseau en 2022	82,37 %
Rendement du réseau en 2023	86,65 %
Rendement du réseau sur 3 ans	86,21 %

Calcul du rendement sur 10 ans :

Si l'on effectue la moyenne Consommation / Production des 10 années précédentes, les résultats sont les suivants :

Volume moyen annuel d'eau produit et acheté	2 185 489
Volume moyen annuel d'eau consommé	1 800 353

Rendement du réseau sur 10 ans de 2014 à 2023 :

Consommation / Production = 1 800 353 / 2 185 489 = 0,8237

Soit : Rendement du réseau : 82,37 %

Perte d'eau : 17,63 %

Pour information, la valeur actualisée du rendement au niveau du territoire national publié par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement pour 2020 est de 80 %, chiffre stable depuis 2012.

D - Indice linéaire des pertes en réseau

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau. L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire des branchements).

Le calcul est le suivant :

Indice = (volume mis en distribution - volume consommé) / longueur du réseau / 365

Indice = (2 250 615 - 1 950 382) / 1 607,4 / 365

Indice linéaire des pertes en réseau = 0,511 m³ / km / jour

Commentaire : les paramètres entrant en compte pour le calcul de cet indice ne sont pas relevés sur la même période - voir explication dans paragraphe « rendement du réseau ».

Il est donc sujet à variation d'une année sur l'autre.

Cet indice actualisé est de 2,7 m³/km/jour au niveau du territoire national au 1 janvier 2023.

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte au 31 décembre de l'année du rapport.

Les branchements ne sont pas pris en compte.

Les longueurs de réseau renouvelées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

- 2019 = 14,6 km
- 2020 = 16,5 km
- 2021 = 16,2 km
- 2022 = 22,9 km
- 2023 = 8,7 km

La longueur moyenne renouvelée est de 15,78 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 15,78/1607,4 soit 0,98 %.

Pour information, la dernière valeur communiquée par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement indique un taux national de 1,01 % en 2023.

F - La protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer (en pourcentage) le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

Cet indicateur est calculé par l'A.R.S. et figure sur son rapport annexé au présent document.

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2023

Les travaux et acquisitions réalisés en 2023 avec les coûts en € H.T. sont les suivants :

- Station de traitement des Monins pour un montant de 886 895 €.
 - Solde de l'AP/CP pour la construction de l'usine.

- Programme de travaux AEP 2023 pour un montant de 6 790€
 - Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. Ce programme est dédié aux travaux de renouvellement des canalisations sur la commune de Saligny-sur-Roudon avec la réalisation d'un forage dirigé pour rénover un branchement.

- Programme de travaux de sectorisation du réseau d'eau potable pour un montant de 347 496 €
 - Ce programme concerne des travaux de pose regards enterrés en béton sur le réseau d'eau potable. Ces regards sont équipés de débitmètres et de compteurs pour améliorer notre connaissance du réseau et rechercher les petites fuites non décelables avec la surveillance actuelle. Des équipements de télégestion rapatrient les données à Dompierre. Le groupement d'entreprises GDCE et Eiffage Energie réalisent ce programme.

- Acquisition de matériel industriel pour un montant de 20 749 € :
 - Acquisition d'un filtre auto-nettoyant pour la station de L'Hirondelle à Toulon-sur-Allier

- Travaux bâtiment en génie civil pour un montant de 11 996 € :
 - Enduit de finition pour le mur d'enceinte de la zone de stockage des tuyaux.
 - Clôture et portail pour le château d'eau des Bringuets à Le Pin

- Acquisition de matériel de bureau et informatique pour un montant de 17 742 € :
 - Acquisition de 3 ordinateurs de bureau pour les services technique et administratif.
 - Acquisition de 8 tablettes pour l'utilisation du nouveau SIG pour les agents de terrain.
 - Début de l'installation du logiciel de gestion de stock.
- Réhabilitation des stations de pompage pour un montant de 5090 € :
 - Acquisition pompe de roulement pour le réseau de Vaumas à l'usine de Picuze.
- Acquisition d'outillage industriel pour un montant de 2 620 € :
 - Acquisition d'une presse de 50 tonnes pour l'atelier mécanique automobile
- Travaux électro-mécanique pour un montant de 7 946 €
 - Remplacement d'un variateur de vitesse Schneider et d'un variateur de vitesse Leroy Somer à l'usine de traitement de production d'eau potable de Lamenay-sur-Loire
- Travaux de renouvellement ou de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable réalisés par les agents du SIVOM pour un montant de 300 000 € :
 - Saligny-sur-Roudon : Renouvellement du réseau route de Pierrefitte, aux lieux-dits Les Gaillards, Laudebarry, Chemin du Miez, Les Boulas, Les Sars et Les Bardins en partie (DN 110 PVC-A - 1015 ml ; DN 63 PVC - 721 ml ; DN 40 Pehd - 1790 ml)
 - Saint Gérard-de-Vaux : Renouvellement du réseau au bourg de la salle polyvalente aux Petites Salottes, rue du Lavoisier, rue du Château, aux lieux-dits Les Grandes Vignes, Les Naconnes (DN 160 Pehd - 186 ml ; DN 140 PVC-A - 1015 ml ; DN 125 Fonte - 270 ml ; DN 110 Pehd - 1020 ml)
 - Montbeugny : Lotissement centre Bourg - Deuxième tranche (DN 110 PVC - 102 ml ; DN 63 PVC - 52 ml)
444 ml)
 - Bessay-sur-Allier : Extension de réseau, ZAC de la Garde (DN 110 PVC - 650 ml ; DN 63 PVC - 70 ml ; DN 50 Pehd - 50 ml)

B - Etat de la dette 2023

Voir le tableau de l'annexe 1

C - Les projets et les travaux pour l'année 2024

Les travaux projetés par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise dans le cadre de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Programme de sectorisation

Il s'agit d'installer le réseau d'eau des regards équipés de compteurs ou débitmètres pour mieux analyser les flux hydrauliques. Ce qui permettra de détecter des fuites moins évidentes à localiser pour mieux définir les réseaux à remplacer en priorité

- Prévion budgétaire 2024 846 000 €

- Acquisition de véhicules

➤ Acquisition d'un fourgon pour l'équipe des branchements et d'un camion hydrocureur
Prévion budgétaire 2024 505 800 €

- Programme de travaux AEP 2023 en régie

Cette opération consiste à renouveler des canalisations d'alimentation en eau potable et à refaire les branchements individuels des usagers. Ces travaux sont réalisés par les agents des Services Techniques du SIVOM et une entreprise. Ce renouvellement s'applique en priorité sur d'anciennes canalisations devenues fragiles et occasionnant des ruptures et des coupures d'eau ou également sur des tronçons anciens nécessitant d'être remplacés avant des travaux d'aménagement communaux. Ces opérations de renouvellement sont essentielles pour maintenir la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les travaux programmés cette année pour le sivom sont les suivants :

- Remplacement du réseau AEP aux Droyers à Beaulon.
- Remplacement du réseau AEP pour la traversée du bourg de Chassenard.
- Remplacement du réseau AEP entre Les Gourlatiers et les Edelins à La Ferté Hauterive.
- Renforcement du réseau AEP entre le carrefour de Saint François et le carrefour des Barthets à Gouise
- Remplacement du réseau AEP route de Neuilly à Bessay

- Prévion budgétaire 2024 300 000 €

- Programme de travaux AEP 2024 confié aux entreprises

Il n'y pas de programme de travaux de renouvellement de canalisations pour l'instant confié à l'entreprise cette année. Seuls 2 forages dirigés sont prévus pour cette année.

- Prévion budgétaire 2024 455 000 €

ANNEXE 1

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2019	2 937 289,51 €	280 602,41 €	81 301,18 €	361 903,59 €	2 656 687,11 €
2020	2 656 687,11 €	247 432,65 €	73 177,45 €	320 610,10 €	2 409 254,46 €
2021	2 609 254,45 €	274 421,12 €	67 953,45 €	342 374,57 €	3 334 833,33 €
2022	3 334 833,33 €	319 058,81 €	65 497,31 €	384 556,12 €	3 015 774,52 €
2023	3 015 774,52 €	326 834,46 €	57 726,98 €	384 561,44 €	2 688 940,06 €
2024	2 688 940,06 €	334 895,12 €	49 668,08 €	384 563,20 €	2 354 044,94 €
2025	2 354 044,94 €	343 250,26 €	41 312,99 €	384 563,25 €	2 010 794,68 €
2026	2 010 794,68 €	269 161,81 €	32 653,33 €	301 815,14 €	1 741 632,87 €
2027	1 741 632,87 €	274 885,22 €	26 830,83 €	301 716,05 €	1 466 747,65 €
2028	1 466 747,65 €	258 898,24 €	20 804,13 €	279 702,37 €	1 207 849,41 €

ANNEXE 2

Quelques chiffres de l'activité 2023

Le linéaire des réseaux renouvelés :

Dans le cadre des travaux AEP réalisés par les agents du SIVOM ou les entreprises adjudicataires de marchés publics, de nouvelles conduites ont remplacé d'anciens réseaux, ce qui représente un linéaire de 8 700 mètres.

Au cours de ces travaux, 112 branchements ont été réhabilités. Cela consiste à mettre le compteur dans un regard en limite de propriété ou à laisser le compteur là où il se trouve et à remplacer le tuyau d'alimentation.

Le linéaire des réseaux neufs :

De nouvelles canalisations sont posées essentiellement à la demande des communes pour desservir de nouvelles parcelles. Ces travaux, réalisés par les agents du SIVOM, sont à la charge financière des demandeurs et représentent un linéaire de 924 mètres.

Les fuites sur le réseau d'eau potable :

Malgré les importants travaux de renouvellement engagés chaque année, le réseau « vieillit » et de nombreuses interventions sont effectuées dès localisation de fuites.

Au cours de l'année passée, les agents du SIVOM ont effectué 51 réparations de canalisations (54 en 2021 et 58 en 2022) dont 15 détériorations accidentelles (11 en 2021 et 15 en 2022) lors de travaux d'entreprises ou de particuliers.

Les branchements neufs :

Réalisés à la demande des particuliers, des entreprises ou des collectivités, le SIVOM a procédé à la réalisation de 55 branchements neufs au cours de l'année 2022 (115 en 2021 et 74 en 2022).

Les transformations de branchements :

A la demande des particuliers souhaitant que leurs compteurs soient retirés de leurs habitations, le SIVOM procède à la pose d'un regard compteur en limite de propriété. 73 poses de regards ont été réalisées l'année dernière (70 en 2020 et 70 en 2021).

Les suppressions de branchements :

37 suppressions ont été effectuées à la demande d'usagers n'ayant plus l'usage de ces branchements (25 en 2021 et 44 en 2022).

Les interventions sur les branchements :

Le total des interventions sur les branchements individuels s'élève à 892 (780 en 2021 et 1256 en 2022). Sont compris dans ce nombre 740 remplacements de compteurs.

La facturation :

Ce sont 17 879 factures qui ont été éditées au cours de l'année 2023.

Cela comprend :

- 16483 factures annuelles
- 251 factures mensuelles
- 1072 factures déménagements
- 73 avis complémentaires